Le retour des frontières, FOUCHER Michel, CNRS Editions, 2016. 56 pages.

1. L'auteur :

Michel Foucher est un géographe de renom né le 6 août 1946, ancien ambassadeur de France et titulaire de la chaire de géopolitique appliquée au Collège d'études mondiales de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMHS).

2. Préambule et définitions :

Hegel écrivait « **Une chose n'est ce qu'elle est que dans sa limite et par sa limite. […] Celui qui répugne au fini ne parvient jamais à aucune réalité**. »

Une frontière n'est pas un tracé abstrait mais une institution inscrite dans le droit.

Définition : une frontière est le périmètre de l'exercice d'une souveraineté, marqueur symbolique nécessaire aux nations, en quête d'un dedans pour interagir avec un dehors.

3. La lecture du livre

Introduction

Depuis 2015, l'auteur note des agressions et des pressions migratoires qui s'amplifient et tendent à amoindrir la libre circulation Européenne. Les opinons publiques ne se gênent pas pour rappeler aux Etats leurs responsabilités. L'équilibre entre liberté, sécurité et solidarité, est sans doute difficile à atteindre. Mais les frontières ont ce rôle psychologique de « colmatage » de l'anxiété publique.

Elles donnent une illusion de traits uniformes car les frontières sont en réalité plurielles.

Certaines sont conflictuelles, d'autres artificielles. Sont-elles les reliques d'un monde post-westphalien ? Elles sont les traces de l'Histoire et le dernier obstacle avant une globalisation totale.

La problématique migratoire est récurrente mais pas unique. Très présente en Europe, en Afrique de l'Ouest, dans le Golfe Arabo-persique et dans d'autres régions (Indonésie, Australie, Amérique du Nord, Brésil et Argentine, Russie).

Les revendications se fondent sur les droits historiques et il ne faut en aucun cas négliger ces obsessions : Ukraine orientale, et le concept de la grande Russie, datent du 18ème siècle, Mer de Chine et les anciens droits, Japon et Corée du Sud, qui recourent à des historiens pour la dénomination de cette mer par exemple.

1. La scène frontalière actuelle

Fanny © Clionautes

a. Les revendications devant les instances juridiques

- CIJ
- Cour Permanente
- ONU

Convention du droit de la mer (Bolivie contre Chili ; Nicaragua contre Colombie, Guyana contre Venezuela).

Il y a parfois une recherche de solutions amiables (Indonésie et Vietnam) et un rappel du principe d'égalité des états en cas de rapports hétérogènes (Timor Oriental et Australie).

Les enjeux sont principalement géostratégiques :

- Différents Inde/Chine
- Conflits latents : Caucase
- Sécession : Ossétie du Sud (revendiquée par la Géorgie)
- Annexion : Crimée
- Politique du fait accompli : Proche Orient

Ainsi n'est pas toujours respecté le droit international.

La plupart des mésententes sont liées aux délimitations maritimes :

- Chevauchement de ZEE (Indonésie et Vietnam)
- Rapport de force (Mer de Chine méridionale)

Les zones de tensions sont :

- Europe/Levant
- Caucase et Orient
- Amérique Latine et vieille querelles (1879 Guerre du pacifique entre Bolivie et Chili).

b. Réaffirmation des frontières nationales

Nous avons quatre types de réaffirmation des frontières :

- L'affirmation légale : objectif de délimitation claire et de tracés des frontières du « Programme Frontières de l'Union africaine » qui encourage les états à rendre visible leurs frontières pour en faire des interfaces efficaces. Il y a également la territorialisation des océans en Arctique. Les firmes d'hydrocarbures incitent les états à régler leurs limites maritimes. Depuis 1982 et la CNUDM, 120 traités ont été agréés.

Fanny © Clionautes

- <u>Les murs</u> : ils sont minoritaires mais hautement symboliques puisqu'ils matérialisent la division politique. Corée depuis 1953, Inde-Bangladesh (migration nord/sud), Sahara Occidental, Cachemire, Israël/Palestine, Chypre (finalités stratégiques). L'Irlande du Nord a une délimitation dans un quartier. Les murs et clôtures rassurent et ont une fonction électoraliste. Mais ils demeurent un contre-modèle actuel.

- <u>La remise en cause des frontières</u> : il existe une longue liste de territoires disputés au Moyen Orient, en Afrique, en Corée, Russie, Chine, avec une remise en cause au nom du droit historique.

- <u>Etats qui n'exercent pas leurs fonctions régaliennes</u> : ils n'en ont pas la capacité ou pas la volonté. Parfois ces territoires sont trop grands, peu peuplés : Mali, Algérie, Niger, aires Saharo-Sahéliennes. Les Etats du Sahel ne sont pas en mesure de surveiller leurs frontières. Les délimitations sont imprécises, les démarcations inachevées. Les groupes armés et trafiquants exploitent ces zones floues.

<u>Conclusion</u>

On constate des dynamiques frontalières à différentes échelles. A l'échelle infranationale, certaines limites posent des difficultés (Irak, Syrie, Yémen, Sahel, Soudan). A l'échelle supranationale, des métafrontières expriment l'ambition de tracer des aires d'influence (Chine, Russie, USA, UE).

<u>2. l'orient</u>

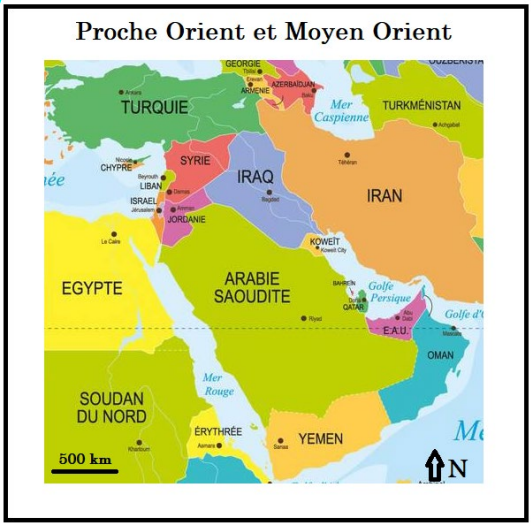

<u>Pour information</u> : Les accords Sykes-Picot sont des accords secrets signés le 16 mai 1916, après négociations entre la France et le Royaume-Uni (avec l'aval de l'Empire russe et du

Fanny © Clionautes

royaume d'Italie), prévoyant le découpage du Proche-Orient à la fin de la guerre (espace compris entre la mer Noire, la mer Méditerranée, la mer Rouge, l'océan Indien et la mer Caspienne) en plusieurs zones d'influence au profit de ces puissances, ce qui revenait à dépecer l'Empire ottoman.

Ces accords secrets n'ont été finalement révélés au grand public que le 23 novembre 1917.

Les accords Sykes-Picot ont pris de l'importance sous la forme d'une légende noire attribuant certains événements supposés aux Alliés pendant la Première Guerre mondiale, nourrissant plus tard les prétentions nationalistes arabes et islamistes.

Lors de ces accords, la France souhaitait protéger les chrétiens du Proche-Orient, quant au Royaume-Uni, il désirait créer un corridor entre Méditerranée et Golfe Persique.

Les peuples de Syrie, d'Irak et du Yémen ont été meurtris par les guerres civiles internationalisées.

Le problème des minorités ethniques :

- Syrie : réfugiés Kurdes et Sunnites
- Liban : réfugiés chrétiens
- Irak : 3 grands ensembles : Kurdes au nord, Sunnites et Chiites
- Yémen : 2 groupes ethniques
- Turquie : 2 groupes ethniques

Ainsi s'interrogent les kurdes d'Irak sur leur éventuelle indépendance.

Pour information : Le Rojava (« l'ouest » en kurde), ou Kurdistan occidental est une région rebelle autonome de fait dans le nord et le nord-est de la Syrie. Depuis 2012, la majorité du Kurdistan syrien est contrôlée par des milices kurdes. En novembre 2013, des représentants kurdes, arabes, assyriens et d'autres minorités ont formé un gouvernement de facto dans la région autoproclamée sous le nom d'Administration transitoire intérimaire. Deux millions de Kurdes vivent sur ce territoire. Les partisans de la région soutiennent une politique laïque, fondée sur des principes démocratiques, une forme de socialisme démocratique, l'égalité des sexes et l'écologie, qui transparaissent dans sa constitution.

Le 17 mars 2016, les Kurdes de Syrie proclament une entité « fédérale démocratique » dans les zones contrôlées et qui comprennent notamment les trois « cantons » kurdes d'Afrine, de Kobané et de la Djézireh, dans ce qui était jusqu'à présent une zone d'« administration autonome ». Le 18 mars 2018, à la suite d'une opération militaire turque, l'enclave d'Afrine passe aux mains de la Turquie et des forces rebelles syriennes de l'ANS. En septembre 2018, l'entité prend le nom d'Administration autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, réduite une seconde fois à l'issue de l'intervention turque d'octobre 2019.

La Syrie cherche une jonction avec l'Afrique. La région connait « sa Guerre orientale de 30 ans » (comme l'Europe a connu ses guerres de religion).

Fanny © Clionautes

Le président Erdoğan voit dans les accords Sykes-Picot les causes du conflit. Les frontières d'orient seraient toutes exogènes. Pourtant, la frontière entre Iran et Irak date de la paix de Zuhab en 1639. Le traité de Qasr-i-Chirin ou traité de Zuhab est un traité signé le 17 mai 1639 entre l'Iran séfévide de Safi Ier et l'Empire ottoman de Murad IV. Il met fin à la guerre ottomano-persane (1623-1639) opposant les deux empires et, de manière plus générale, à une période de conflit de 150 ans. L'accord fixe la frontière entre les deux empires : l'Empire ottoman obtient l'Irak avec Bagdad et Mossoul, les régions arméniennes de Van et de Kars ; l'Iran reçoit la région d'Erevan et l'Azerbaïdjan actuel.

La frontière n'est donc pas toujours une invention occidentale. Les empires orientaux avaient une pratique élaborée de la séparation.

A l'échelle infranationale, des révoltes existent depuis 201[illegible], relevant parfois en doute la supposée unité du monde arabe. Il y pourtant a bien une [illegible]re culturelle arabophone.

Il ne reste des accords de Sykes-Picot que la limite entre la Syrie et la Jordanie, et la moitié sud occidentale Irak-Syrie.

On compte dans cette zone 29 dyades (une dyade est un segment de tracé frontalier séparant deux États. Par exemple, la frontière orientale française, de la Mer du Nord à la Méditerranée, est composée de 5 dyades successives avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie).

<u>Pour information</u> : les 2 accords de Camp David en 1978 et 1979 (le président égyptien Anouar el-Sadate et le Premier ministre israélien Menahem Begin, sous la médiation du président des États-Unis, Jimmy Carter). Ils furent suivis du traité de paix israélo-égyptien de 1979. Il comportait trois parties : la première partie, qui devait poser les principes des futures négociations sur le sort de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, aurait dû déboucher sur une autonomie transitoire de cette nouvelle entité. Elle ne sera ainsi jamais appliquée ; la deuxième partie était un préambule au second accord, concernant les relations diplomatiques entre elles entre Israël et l'Égypte ;la troisième partie déclarait certains principes qui auraient dû s'appliquer aux relations entre Israël et les autres pays arabes. Elle resta lettre morte. Le second accord concernait la conclusion d'un traité de paix entre les deux pays et permit à l'Égypte de récupérer le Sinaï en 1982 et le démantèlement de certaines implantations juives comme à Yamit. En contrepartie, Israël obtint une normalisation des relations diplomatiques israélo-égyptiennes et des garanties sur la liberté de circulation sur les voies d'eau du canal de Suez et du détroit de Tiran. <u>L'accord concernait également les forces militaires, que chacun des pays était disposé à ne plus rassembler près de la frontière. Israël offrit également une garantie de libre passage de l'Égypte vers la Jordanie.</u>

D'autres accords déterminent les espaces au proche orient :

Fanny © Clionautes

- 1965 Accords Jordanie/Arabie Saoudite
- 1965 Arabie Saoudite/Qatar+ EAU
- 1975 Israël/Jordanie
- 1994 : Israël / Palestine

Il reste néanmoins beaucoup de contentieux. Au Liban, l'armée Syrienne a dû se retirer.

La démarcation de la frontière entre le Liban et la Syrie n'est pas encore clairement définie.

L'État du Liban existe dans ses frontières actuelles depuis 1920 mais de nombreuses tensions subsistent : 2012, tandis que la Syrie s'enfonce dans la guerre civile et n'est plus capable de contrôler sa frontière, le Liban souffre de tensions entre les communautés chiites et les sunnites à Tripoli et dans la banlieue sud de Beyrouth, ainsi qu'entre les communautés alaouites du nord du pays et les groupes islamistes sunnites qui soutiennent l'insurrection syrienne. Le Liban abrite 300 000 réfugiés syriens. Le pays plonge en 2019 dans la crise économique. Le nombre de Libanais vivant sous le seuil de pauvreté passe de 28 % en 2019 à 55 % en mai 2020 selon une étude de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. En aout 2020, des explosions au port de Beyrouth font plus de 200 morts.

Dans cette zone, l'instabilité réside en Irak (irrédentisme irakien), avec le Koweït et au Yémen (province d'Assir annexée par Riyad). Mais les frontières issues d'arbitrages externes se consolident avec le temps, sous des régimes bien souvent autoritaires.

<u>Les méta frontières en Orient</u> :

Qu'est ce qu'une « méta-frontière » : c'est une frontière qui dépasse temporellement et spatialement le territoire dans lequel elle s'inscrit au départ. Il peut s'agir d'une frontière idéologique, d'une frontière entre pays pauvres et pays riches ; entre pays en paix et pays en guerre ; entre pays démocratiques ou pas ; pays laïques ou religieux ; pays économiquement performants ou pas ; pays à forte croissance et pays à faible croissance.

Fanny © Clionautes

L'Iran est devenue un grande puissance régionale depuis que la majorité chiite est au pouvoir en Irak (intervention Bush 2003). Mais les dirigeants saoudiens affirment leur volonté de direction du monde sunnite. Ils tentent de freiner l'hégémonie iranienne sur le marché du pétrole. Quant aux autres pays, ils cumulent les difficultés (relance économique en Egypte et question Kurde en Turquie).

L'Irak gagnerait peut être à un remodelage en confédération afin que les sunnites accèdent à l'autonomie, mais la Syrie, mériterait, d'après l'auteur, une solution politique durable impliquant le retour de la majorité sunnite au pouvoir. (*Pour information : 30% de la population syrienne est d'origine sunnite, mais la communauté minoritaire des alaouites, dont est issu Bachar al-Assad, domine.)*

La problématique des aires d'influence à l'échelle régionale ne peut pas être ignorée. L'Iran est en position dominante. Le Moyen-Orient est plus qu'jamais une région ébranlée par la guerre : guerres civiles en Syrie et en Irak, guerre interposée entre l'Iran et l'Arabie Saoudite au Yémen. Des conflits plus anciens perdurent et d'autres menacent (Liban), aggravés par la militarisation de la région.

Il serait pertinent de pouvoir, d'après l'auteur, arrêter les guerres civiles en Syrie et d'inclure les sunnites au pouvoir en Irak et établir de nouveaux accords.

3. Puissance de révision sur terre et sur mer

On l'a vu, la stratégie des zones d'influence contribuerait à apporter un peu de paix en orient.

On observe également cette stratégie en Chine et en Russie.

Chine :

La Chine vise à étendre son influence en mer de Chine et à réduire l'influence américaine présente dans la zone. En 2009 la Malaisie et le Vietnam déposaient une demande conjointe d'extension de leurs plateaux continentaux, mais la Chine opposait à cela l'affirmation de sa souveraineté ancestrale. La décision de ce tracé avait été prise en 1947. C'est contre la CNUDM (Convention des Nations unies sur le droit de la mer) art. 89, car aucun état ne peut prétendre soumettre une partie de la haute mer à sa souveraineté.

La Chine déclare exercer sa souveraineté depuis 2000 ans dans ces eaux. Elle se dispute en outre les îles Spratleys et Paracels avec le Vietnam. La Chine revendique toutes les eaux à 200 m des côtes de ses pays riverains : Vietnam, Indonésie et Philippines. Mais ce n'est pas conforme au droit de la mer qui stipule que l'on mesure depuis les côtes de l'état qui exerce sa souveraineté. D'autre part, les récifs ont droit à une mer territoriale et non un ZEE. La Chine revendique également les îles Senkaku et Diaoyu (inhabitées) appartenant au Japon depuis 1895 et le traité de Shimoneseki. Washington protège ces îles au nom du traité de défense avec la Japon, mais les considère comme territoires disputés.

Fanny © Clionautes

Les ambitions chinoises dans l'océan profond sont d'ordre stratégique : déployer librement des sous-marins nucléaires vers le Pacifique, tout en mettant les Etats-Unis à portée de leurs missiles balistiques. Cette zone ne serait alors plus traversée par les marines de guerre étrangères. La Chine avance la théorie de l'enclavement car elle ne peut accéder au Pacifique. Elle se considère, en outre, comme résidente permanente, contrairement aux américains qui devraient, d'après elle, rester neutres.

Elle effectue une polderisation des récifs sur 8km et se fonde sur le fait que dès lors que des biens publics sont installés, le récif lui appartient (phare, station météo…).

La Chine entretient avec les Etats Unis une relation antagoniste : puissance établie et puissance ascendante.

<u>La Russie</u> :

Ses frontières = 21 000km. La Russie souhaite étendre son emprise à l'extérieur. Mais la Russie est un état territorial plus qu'un état-nation (*pour information, des millions de personnes en Russie se disent « rossianine », mais pas « russki », ces termes signifiant pourtant tous deux « Russe ». Il faut en effet distinguer le premier, qui désigne le Russe par citoyenneté, du deuxième, qui indique quant à lui un Russe de nationalité, c'est-à-dire d'ethnie. Selon le recensement de 2010, 193 groupes ethniques vivent en Russie*).

La Russie refuse les conséquences territoriales de la chute de l'URSS et a annexé la Crimée en 2014 et une partie de la Géorgie (*conflits frontaliers : en août 2008, la Géorgie perd sa province séparatiste d'Ossétie du Sud et le conflit s'est étendu à l'Abkhazie. La grande majorité des Ossètes du Sud ont un passeport russe. La Russie a reconnu officiellement l'indépendance de l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie et souhaite «assurer la sécurité de ces deux États». La CEDH reconnaît que la Russie s'est rendue coupable de violations de la Convention européenne des droits de l'Homme.*)

En outre, il se trouvait une dyade non réglée avec la Chine, finalement agréée en 2004.

Les 3 pays baltes font partie de l'UE et de l'OTAN. La frontière entre l'oblast (région) de Kaliningrad et la Pologne est ouverte à la libre circulation locale. Il y a néanmoins une démarcation avec la Biélorussie, le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, l'Ukraine et la Géorgie. La Russie semble ne pas en finir de s'étendre. D'après l'auteur, il n'est pas à exclure qu'un jour la Chine et la Finlande réclament aussi des territoires à la Russie.

La Russie a toujours refusé que l'Ukraine adhère à l'OTAN et déclare vouloir rassembler le peuple russe et protéger ses compatriotes. Cet empire peut ainsi repousser ses limites. Mais jusqu'où ?

La Russie connait des régimes frontaliers très variés : ouverts avec la Biélorussie, militarisés avec les pays membres de l'OTAN (et la Finlande), subvertis en Ukraine et instrumentalisés en

Fanny © Cjonautes

Moldavie et dans le Caucase. Avec la crise Russo-ukrainienne, les USA ne se sont pas désengagés de la zone. Ainsi, les relations sont tendues. En 2005, Vaclav Havel disait : « La Russie ne sait pas vraiment où elle commence, ni où elle finit. » Il préconisait une redéfinition de ses frontières avec l'UE, afin de limiter les tensions et les conflits.

4. L'union Européenne aux limites indécises

Les frontières extérieures de l'UE ne sont pas réellement maitrisées. En effet, cet espace a été modifié 7 fois depuis 1995. « Pourquoi investir en Autriche en 1997 quand on sait que la Slovénie va adhérer en 2007 ? » souligne l'auteur.

Seule l'Espagne aurait pris des mesures visant à maitriser les flux illégaux.

223 millions de non-ressortissants UE ont franchi les frontières en 2015. Et 400 millions de ressortissants UE.

La convention de 1995 autorise le contrôle interne des frontières par les Etats membres. Ça a commencé en Italie : Vintimille (*Depuis juin 2015, les autorités françaises ont mis en place des contrôles systématiques à la frontière avec l'Italie afin de bloquer les personnes en migration. Des moyens inédits humains et matériels ont été déployés à la frontière sud – Menton et vallée de la Roya, et nord – vallée du Briançonnais).*

Puis la Hongrie avec la Serbie, l'Autriche et la Slovénie, puis l'Allemagne face l'Autriche et la Suisse, la République Tchèque face à la Hongrie et la Slovaquie.

Après le 13 novembre, la France a rétabli les contrôles sur toutes ses frontières.

Janvier 2016 : la Suède filtre le passage avec le Danemark. Puis le Danemark avec l'Allemagne, l'Autriche avec ses pays limitrophes et enfin la Belgique avec la France depuis l'évacuation de la jungle de Calais.

L'Autriche veut ériger une barrière préventive de 370 m en sortie de tunnel du Brenner. Contrôles au niveau de la Grèce, la Bulgarie et la Turquie.

Ainsi, le symbole de la réussite de l'UE semble entaché.

Lors de plusieurs sondages en 2016, puis 2017, les européens étaient favorables à la suppression des accords de Schengen : 72% en 2015, et 63 % en 2017, 66 % des allemands et 60% des italiens.

Les accords de Schengen prévoient la réalisation progressive de la libre circulation des personnes au sein de « l'espace Schengen », sans contrôle aux frontières intérieures.

Fanny © Clionautes

La Grèce a admis qu'elle affrontait une immigration clandestine de masse et a demandé un renforcement de ses frontières (3 millions de migrants ont franchi illégalement les frontières en Grèce en 2015). Tous les migrants ne peuvent pas être assimilés à des réfugiés puisque la moitié provient du Maghreb. Les passeurs turcs dégagent du profit (1 milliard d'euros en 2015). Le gouvernement turc demande une assistance de 6 milliards pour reprendre les migrants entrés (accords du 7 mars 2016) et cela provoque des tensions.

Fanny © Clionautes

<u>Fixer la limite extérieure et gérer la méta-frontière euro-africaine</u>

L'auteur souligne le fait que sans frontière, plus d'état et plus de communauté politique. Depuis peu, les négociations pour l'entrée de la Turquie ont repris.

Pourquoi ne pas inventer un statut d'état associé pour la Turquie et l'Ukraine ?

le Monténégro, la Serbie, la Turquie, la Macédoine du Nord, l'Albanie, l'Ukraine et la Moldavie sont également candidats.

La nouvelle agence de garde-frontière Frontex (créée en 2016, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a pour rôle principal d'aider les Etats membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen à sécuriser leurs frontières extérieures) reste ouverte aux réfugiés politiques et droit d'asile en faveur des migrants persécutés. Son objectif final étant la citoyenneté européenne avec un sentiment d'appartenance.

La croissance démographique sahélienne est forte : 349 millions d'humains en 2016 (projections 2050 : 784 millions) ce qui implique beaucoup de mobilité intra-africaine (depuis 1979 : droit absolu à la libre circulation, libre résidence…dans les pays de la CEDEAO).

Il y a de nouvelles actions de lutte contre les causes profondes de l'immigration irrégulière. Les accords avec le Ghana, le Nigéria et le Cap Vert ont élaboré une politique migratoire et un schéma de retour contre une aide économique (provenance de la Libye).

L'objectif serait de transférer les offres de formations dans les régions de départ. L'UE est devenue très attractive dans ce monde hyper connecté.

Aux Etats Unis, depuis 2013, le flux des mexicains s'est inversé par le fait du développement économique du Mexique. La politique du mur est donc désuète car le déséquilibre s'amoindrit.

Conclusion : Le retour des frontières est une bonne nouvelle à condition de ne pas s'enfermer, ni se tenir à l'écart du monde et de ses drames.

L'avenir européen n'est pas dans l'acosmisme ou la négation de la réalité, mais dans une politique qui instaurerait un espace commun, sans pour autant nier les différences.

Annexe : chronique de la scène frontalière 2015/2016

Mai 2016 : Différent territorial Japon/Russie et îles Kouriles depuis 1945.

Liban/Israël (mer), Chine et mer de Chine (protection de ses droits souverains).

Philippines/Chine (mer de Chine encore).

Avril 2016 : Egypte/Arabie Saoudite délimitent le détroit du Tiran : îles du Tiran + Sanafir deviennent saoudiennes (sous contrôle égyptien avant).

Le Japon déploie des patrouilleurs en mer de Chine en raison d'incursions régulières de la marine chinoise (Senkaku et Diaoyu). A signaler des tensions à la frontière de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan à propos du réservoir d'eau Alu Buka au Kirghizistan mais sous contrôle ouszbek. 58 segments de 1314 km ne sont pas démarqués.

Ossétie du Sud : référendum pour rattachement à la Russie : 99% des voix pour l'indépendance. Passeport russe et rouble comme devise.

Tensions au niveau du plateau du Golan (Israël) car Israël souhaite garder ce territoire (territoire syrien administré par ses soins depuis la fin de la guerre des Six Jours en 1967 puis annexé unilatéralement en 1981).

Azerbaïdjan et Arménie à l'est du Nagorny Karabakh disputé de 1988 /1994 (guerre).

Volonté de sécurisation de la frontière avec le Mexique par D. Trump.

La Bolivie saisit la CIJ pour une compensation à propos de la rivière Silala utilisée par le Chili mais dont la source est en Bolivie (*pour information les plaidoiries boliviennes ont commencé devant la Cour internationale de Justice le 4 avril 2022, dans le différend qui oppose la Bolivie et le Chili concernant les eaux de la rivière Silala que se partagent les deux pays. Ce différend vieux de plusieurs décennies maintenant sera donc tranché par la justice internationale, tout comme l'a été la dispute concernant l'accès à la mer de la Bolivie. Ce qui oppose les deux pays, c'est que la Bolivie exige le paiement de l'utilisation de ces eaux qu'elle considère siennes. Et pas seulement le paiement actuel, mais également le remboursement pour l'utilisation de la ressource depuis le début du XXe siècle.)*

Mars 2016 : avis favorable à l'Argentine à propos de l'extension du plateau continental dans les eaux territoriales des îles Falklands et Malvinas (*Pour l'Argentine, ces îles, appelées*

Fanny © Clionautes

Malvinas et héritées de la couronne espagnole après l'indépendance du pays, ont été occupées par les troupes britanniques en 1833, le gouverneur et les colons argentins étant alors expulsés vers le continent. L'Argentine et le Royaume-Uni se disputent cet archipel de l'Atlantique Sud occupé par les Britanniques. Le président Fernandez a rendu hommage aux 649 soldats argentins tombés lors du conflit sanglant de 1982).

Le Guyana veut assurer la défense de la province d'Essquibo revendiquée par le Venezuela. Cette région (qui comprend toute la zone située à l'ouest de la rivière du même nom) est considérée par le Venezuela voisin comme partie intégrante de son territoire. Or, avec ses quelque 150 000 kilomètres carrés, l'Essequibo représente les trois cinquièmes de la superficie de la Guyana. La Guyana veut porter l'affaire devant CIJ.

Délimitation du golf de Piran suspendue (*NB : Croatie/Slovénie après 8 ans de procédure, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a octroyé à la Slovénie le 29 juillet 2017 un accès aux eaux internationales de la baie de Piran aux dépens de la Croatie. Zagreb a annoncé qu'il ne respecterait pas la décision.*)

La CIJ traite le différent entre Nicaragua et îles colombiennes de Providencia et San Andrès : extension des eaux territoriales du Nicaragua autour des îlots colombiens.

Relance des négociations entre le Polisario et le Maroc (*Le Front Polisario, une forme abrégée de l'espagnol Front populaire de Libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro, connu aussi sous le nom Frelisario au début de son existence, est un mouvement politique et armé du Sahara occidental, créé en 1973 pour lutter contre l'occupation espagnole. Il est opposé depuis 1976 au Maroc pour le contrôle du Sahara occidental.*)

Le Timor oriental demande à l'Australie d'ouvrir un dialogue sur le contentieux maritime lié au partage des ressources (pétrole, gaz) défini par le traité de 2002 et 2006 signé en position de faiblesse par le Timor qui venait juste d'être indépendant.

<u>Février 2016</u> : L'Indonésie et le Timor Oriental réalisent une enquête dans les zones disputées de Nusa Tenggara avec consultations des pratiques locales des populations.

Règlement des différents concernant les ZEE Vietnam/Indonésie.

Forage chinois situé dans une aire contestée et non délimitée des plateaux continentaux entre Vietnam et Chine : 130 miles nautiques de la côte vietnamienne dans sa ZEE. La Chine s'oppose à cette contestation.

Fanny© Clionautes

Le contentieux maritime opposant la Chine et le Vietnam à propos d'un forage pétrolier dans les eaux disputées des îles Paracels ne semble toujours pas en voie d'apaisement. En 2014 la Chine maintenait plus de 90 navires de toutes tailles autour de la plate-forme de forage Haiyang Shiyou 981, selon le commandement des garde-côtes du Vietnam. Selon Hanoï, celle-ci est installée à 80 miles à l'intérieur de sa zone économique exclusive (ZEE).

Sommet Japon/Russie pour les territoires du Nord et Kouriles intégrés à la Russie en 1947.

Décembre 2015 : le Japon implante des colonies de coraux afin d'faire grandir 3 hectares dans la mer des Philippines et de s'octroyer une plus grande ZEE.

Novembre 2015 : le Timor demande un arbitrage internationale avec l'Australie.

Entretiens avec Inde et Chine pour la frontière de l'Arunachal Pradesh sans accord de délimitation.

= Tensions.

Octobre 2015 : tensions Chili/Pérou : délimitation maritime. Un jugement de la CIJ de 2014 accorde 19 000 km2 de zone de pêche au Chili.

Réunion entre la Malaisie et l'Indonésie sur 10 disputes frontalières car les cartes de 1891 et 1915 sont imprécises.

Disputes en mer de Célèbes et mer de Chine.

Philippines et Chine en mer de Chine. La Chine estime que la convention des droits de la mer de 1982 ne s'applique pas.

Tensions autour du gaz de mer entre Israël, Liban, Syrie et Egypte. Déclaration du Caire en 2014 contestée par la Turquie (122 trillions de m3 de gaz).

Le Kenya récuse les revendications de la Somalie devant CIJ à propos de la frontière maritime. Le contentieux porte sur 100 000 km de frontière.

Echange de territoires entre l'Inde et le Bangladesh de 162 enclaves. Les habitants ont choisi la nationalité indienne. Sur les 4 096 km de frontières séparant l'Inde du Bangladesh, s'étend une double clôture de barbelés de plus de 3200 km. Le mur a été bâti à l'initiative de l'Inde en

Fanny © Clionautes

réponse aux épisodes de violences de l'Agitation d'Assam (1979-1985). Il soulève aujourd'hui des problématiques variées allant de la précarisation des conditions de vie des populations locales aux dérives identitaires et sécuritaires du gouvernement Indien. Conçu à sa création comme le moyen de bloquer l'immigration illégale bangladaise et les activités de contrebande à la frontière, le mur a largement atteint la situation des populations locales, vivant principalement du commerce transfrontalier. Puis, à la suite du développement de points de chute terroristes islamistes et indépendantistes au Bangladesh, l'Inde a lourdement militarisé sa frontière. L'initiative s'est changée en dérive en cumulant les entorses au droit national, international et aux droits de l'Homme dont les premières et principales victimes sont les populations civiles.

Ghana/Côte d'Ivoire : cette dernière qui accuse le Ghana de forer dans les eaux territoriales : tribunal droit de la mer saisi.

CIJ saisie Bolivie/Chili et passage d'un navire US en mer de Chine

Fanny © Clionautes